

R29

Si vous avez oublié de réserver un ou plusieurs jours pour les vacances, et que la date limite est dépassée, vous pouvez contacter le Service Enfance Scolaire. Votre demande sera étudiée en fonction des places disponibles et une pénalité de 5 € vous sera facturée, par séjour et par famille.



Si vous vous présentez à l'Accueil de Loisirs sans avoir réservé, une pénalité de 10 € vous sera facturée.